

## Contrats de professionnalisation de 6 à 12 mois

Forfait de prise en charge et durée de formation	Public concerné
<p>Forfait de <b>10,98 euros</b>            Pour une durée de formation allant de <b>15 à 25%*</b>            (Sans être inférieure à 150 heures)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- jeunes de 16 à 25 ans <u>titulaires</u> du baccalauréat *</li> <li>- demandeurs d'emploi de plus de 26 ans inscrits à Pôle emploi * (dont salariés en deuxième partie de carrière, de 45 ans et plus)</li> <li>- travailleurs handicapés non titulaires de l'AAH et inscrits à Pôle emploi</li> </ul>
<p>Forfait de <b>13 euros</b>            Pour une durée de formation allant de <b>15 à 35%</b>            (Sans être inférieure à 150 heures)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- jeunes de 16 à 25 ans <u>non détenteurs</u> du baccalauréat</li> <li>- titulaires des minima sociaux (dont travailleurs handicapés titulaires de l'AAH)</li> <li>- personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion</li> </ul>

\* cadre général du code du travail

## Contrats de professionnalisation de 12 à 24 mois

Forfait de prise en charge et durée de formation	Public concerné
<p>Forfait de <b>10,98 euros</b>            Pour une durée de formation allant de <b>15 à 50 %</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- salariés non titulaires d'un baccalauréat (y compris les jeunes de 16 à 25 ans non titulaires du bac)</li> <li>- demandeurs d'emploi de plus de 45 ans</li> <li>- femmes préparant un diplôme ou un titre professionnel à finalité scientifique ou technologique</li> <li>- salariés handicapés (titulaires ou non de l'AAH)</li> </ul>